



Tunnel routier du Gothard - chronologie

Etat : 13 septembre 2013

25 juin 1965	Les Chambres fédérales décident de compléter le réseau des routes nationales par un tunnel routier à travers le Gothard.
5 mai 1970	Début des travaux du tunnel routier du Gothard
5 septembre 1980	Inauguration du tunnel routier du Gothard
20 février 1994	Le peuple suisse adopte l'article sur la protection des Alpes. Celui-ci prévoit que le trafic de marchandises à travers la Suisse sur les axes alpins doit s'effectuer par le rail et que la capacité des routes de transit des régions alpines ne peut être augmentée.
24 octobre 2001	Onze personnes trouvent la mort dans un incendie provoqué par une collision frontale entre deux poids lourds. Le tunnel doit être fermé pendant deux mois pour sa réfection. Après sa réouverture, le « système du compte-gouttes », encore valable aujourd'hui, est mis en place.
8 février 2004	Rejet du contre-projet direct à l'initiative populaire « Avanti, pour des autoroutes sûres et performantes »
17 décembre 2010	<p>Le Conseil fédéral présente un rapport de base sur la réfection du tunnel routier du Gothard, qui sera étayé par des études complémentaires portant d'une part sur les répercussions sur l'économie régionale et d'autre part sur l'autoroute ferroviaire. Rapport de base :</p> <p>http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/21570.pdf</p> <p>Répercussions sur l'économie régionale :</p> <p>http://www.astra.admin.ch/dokumentation/00109/00113/00491/index.html?lang=fr&msg-id=42784</p> <p>Autoroute ferroviaire :</p> <p>http://www.astra.admin.ch/dokumentation/00109/00113/00491/index.html?lang=fr&msg-id=43286</p>
27 juin 2012	<p>Le Conseil fédéral opte pour la construction d'un second tunnel routier du Gothard sans accroissement de capacité afin de maintenir la liaison pendant la réfection du tunnel existant.</p> <p>http://www.astra.admin.ch/dokumentation/00109/00113/00491/index.html?lang=fr&msg-id=45155</p>
19 décembre 2012	<p>Le Conseil fédéral envoie le projet relatif au Gothard en consultation. Il y propose une modification de la loi fédérale sur le trafic routier dans la région alpine (LTRA) afin d'y inscrire la limitation des voies de circulation et le « système du compte-gouttes ».</p> <p>http://www.astra.admin.ch/dokumentation/00109/00113/00491/index.html?lang=fr&msg-id=47286</p>
13 septembre 2013	Le Conseil fédéral adopte à l'intention du Parlement le message relatif à la modification de la loi fédérale sur le trafic routier dans la région alpine.